



Commune de Saint-Maixant (33490)

Procès-verbal Conseil Municipal du 14 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze du mois de mars, le conseil municipal de la commune de Saint-Maixant s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de M. BERNADET Alain, Maire.

Date de convocation

07 mars 2023

Présents (13)

M. BERNADET Alain, Maire.

M. DULUC Gérard, Mme GAURY Angélique, Adjointes, M. EMMANUEL-EMILE Juliot, M. DEYRIARD Cédric, M. FIEVET Rudy, M. ORGET Julien, Mme BERTRAND Nathalie, Mme CHARDONNET Fabienne, Mme POINSTAUD Aurélie, Mme AURAIN Christiane, M. MEUNIE Jean-Christophe, Mme CHAUDERON Catherine.

Pouvoirs (05)

Mme Magali LE LAGADEC a donné procuration à Mme Angélique GAURY

Mme Carole FLEURIOT a donné procuration à M. Juliot EMMANUEL-EMILE

Mme Patricia ARQUEY a donné procuration à M. Alain BERNADET

Mme Julie SYNAKIEWICZ – BYRNES a donné procuration à M. Rudy FIEVET

M. Aurélien MAINET a donné procuration à M. Gérard DULUC

Excusés (06)

Mme LE LAGADEC Magali, Mme BANOS Catherine, Adjointes, Mme Patricia ARQUEY, M. MAINET Aurélien, Mme SYNAKIEWICZ-BYRNES Julie, Mme FLEURIOT Carole, Conseillers Municipaux.

Absent (0)

Secrétaire de séance :

M EMMANUEL-EMILE Juliot

Auxiliaire :

Mme Valérie BONNET

Ordre du jour :

0. Compte rendu de la réunion du 16 février 2023.
1. Engagement de dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif.
2. Décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations.
3. Rapport des délégués
4. Rapport des commissions.
5. Communication du Maire
6. Fonctionnement des commissions communales
7. Divers.
8. Questions diverses.

0. Compte rendu de la réunion du conseil municipal du 16 février 2023

Le compte rendu de la réunion du 16 février 2023 est validé à l'unanimité.

1. Engagement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif.

M. le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales :

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Le présent article s'applique aux régions, sous réserve des dispositions de l'article L. 4312-6.

Crédits ouverts au budget de l'exercice 2022, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette :

804 989.86 € (919 989.86 € - 115 000,00 €).

Limite du quart des crédits ouverts en 2022 :

201 247.46 € (804 989.86 € x 25%).

Il est proposé au conseil de faire application de cet article à hauteur de **17 832.00 €**, répartis comme suit :

Opération	Intitulé	Compte	Montant
104	Achat photocopieur école	2184	3 828.00 €
106	Acquisition matériel - défibrillateur	2152	1 704.00 €
202	Travaux bâtiments	21318	5 500.00 €
207	Travaux bibliothèque	21318	6 800.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Accepte** ces propositions dans les conditions exposées ci-dessus.

2. Annulation décision modificative n° 2022-01.

M. le Maire rappelle que par délibération du 10 mai 2022, le conseil Municipal a approuvé la décision modificative n° 01 du budget communal 2022.

M. le Maire précise les écritures relatives à la dotation aux amortissements sur le budget communal 2022. Il indique que lors de la transmission de ces écritures, le flux réceptionné et pris en charge par la trésorerie était erroné.

Aussi, il est nécessaire d'annuler cette décision modificative n° 01 qui est erronée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Annule** la décision modificative n° 01 du 10 mai 2022.

3. Décision prises par le Maire dans le cadre de ses délégations.

Droit de préemption urbain - opérations inférieures à 500 000,00 €

M. le Maire de Saint-Maixant ayant indiqué à M. le Président de la CdC du Sud Gironde ne pas être intéressé par les biens suivants, celui-ci a renoncé à son droit de préemption :

DIA 33438 23 A0005

- Bien : terrain de 337 m².
- Adresse : 23 route de Gascogne 33490 SAINT-MAIXANT (cadastre : AA n° 241).
- Prix : 1000,00 €.

DIA 33438 23 A0006

- Bien : terrain de 19 m².
- Adresse : Route de Gascogne 33490 SAINT-MAIXANT (cadastre : AA n°239).
- Prix : 1.00 €.

4. Rapport des délégués.

Néant

5. Rapport des Commissions.

Angélique GAURY indique que le 22 février, la commission s'est réunie pour examiner les dossiers de demandes de subventions, elle se réunira de nouveau demain soir pour étudier les demandes qui ont été transmises tardivement.

Rapporteur Angélique GAURY précise que lors du conseil d'école, la Directrice a donné un bilan des évaluations des CP CE1 bilan positif seulement 1 ou 2 élèves sont en difficulté.

Angélique GAURY précise que lors de ce conseil d'école, les sorties scolaires et projets de classes ont été évoqués, sortie à Montalivet, Bassin d'Arcachon, Zoo de la Teste, projet d'initiation au judo avec deux intervenants de Cadaujac.

Semaine Africaine à compter du 21 mars 2023.

Projet de création d'une fresque dans la cour de l'école maternelle et murs cour primaire, à l'issue de cette réalisation, un vernissage sera organisé.

Un goûter gourmand sera organisé à l'école tous les vendredis.

Remarque des parents d'élèves qui souhaitent un communiqué sur les exercices anti-intrusion réalisés chaque année.

Effectifs de l'année scolaire 2023-2024 :(projet de fermeture de classe) La DSDEN prévoit 181 élèves et la Directrice de l'école prévoit à ce jour 193 élèves.

Une visite du collège est prévue pour l'entrée en 6^{ème} des CM2.

Projet de cérémonie du passage de la grande section au CP avec remise d'une trousse, voir si lors de cette cérémonie il sera également remis le dictionnaire aux élèves de CM2.

Un projet de logiciel pronote est à l'étude pour les écoles élémentaires, l'équipe pédagogique de Saint Maixant est contre ce idée.

La Directrice a demandé s'il y aurait une cérémonie du 08 mai ?

M. le Maire précise qu'il y aura forcément une commémoration.

La date de la kermesse de l'école n'est pas encore arrêtée.

Commission technique

Rapporteur Gérard DULUC

Voie verte : Deux réunions ont déjà été organisées avec les élèves du CESI d'Angoulême : 4 étudiants seront présents à temps plein durant 7 semaines. A l'issue de cette période de travail, ils feront une présentation de leur travail à la commission.

Eclairage public : SDEEG

La demande d'aide réalisée auprès du SDEEG a été validée.

Parking de la mairie :

Il reste à refixer les éléments de parking sur la place de la Maire avant la fin de la garantie qui était fixée au 10 mars 2023 (EXE6).

Les travaux sont bientôt terminés, il est très difficile de joindre l'entreprise qui aurait dû déjà remettre le procès-verbal de réception des travaux.

Travaux de rénovation de l'église :

La consultation des entreprises est effectuée par appel d'offres à procédure adaptée pour passation d'un marché de travaux.

Le lancement de l'appel d'offres a été fait le 17 janvier 2023, la date limite est fixée au 17 février. Il y a 3 lots :

- 1 – Maçonnerie 5 dossiers de candidatures ont été reçues
- 2 – Charpente 0 dossier de candidature reçue
- 3 - Paratonnerre/Parafoudre 2 dossiers de candidatures ont été reçues

Pour rappel, il y a trois tranches de travaux :

- 1- RESTAURATION DU CLOCHER et RESTAURATION DES COUVERTURES PARATONNERRE/PARAFoudre (tranche ferme de 4 mois)
- 2- RESTAURATION DES FAÇADES SUD DE LA NEF, DE LA CHAPELLE SUD ET DE L'ABSIDE I.S.M.H. (tranche conditionnelle de 4 mois)
- 3 - RESTAURATION DE LA FAÇADE NORD DE LA NEF, DE LA CHAPELLE NORD ET DE LA SACRISTIE (tranche conditionnelle de 4 mois)

Contrôle des jeux des aires de jeux et des installations sportives du City Stade :

- Le compte rendu APAVE concernant les panneaux de basket et les buts du city-stade stipule qu'il faut afficher la notice d'emploi.

Un stagiaire du lycée AGIR de Langon sera présent aux services techniques à compter du 20 mars 2023 sur plusieurs périodes en avril et mai 2023.

6. Communication du Maire

17.02 : Signature achat terrain « Vitalmerle »
22.02 : Réunion attribution des subventions 2023 mairie de Saint Maixant avec Angélique GAURY
27.02 : Reçu M. PEDENEAU de la mission locale de Langon pour le contrat aidé de Gochen HELFRICK
28.02 : Commission finances mairie
01.03 : Réunion CDC – signature convention CAF
02.03 : Réunion CDC – avenir des digues
06.03 : Reçu secours populaire pour connaître leur situation
08.03 : Réunion sur site au viaduc avec CRD, Gérard DULUC, Rudy FIEVET
09.03 : Réunion à la CDC commission environnement – avenir des digues
12.03 : Dimanche 01h50 suite coup de vent arbre arraché
13.03 : Réunion CLECT CDC 17h00
13.03 : Réunion CDC conférence des maires 18h00

7. Divers

Julien ORGET revient sur la réunion concernant les ouvrages des digues et précise que le bien fondé des digues est remis en question.

Alain BERNADET dit qu'il souhaite faire un point sur le fonctionnement des commissions communales :

- Rudy FIEVET dit que peut-être la commission urbanisme pourrait se réunir plus souvent car Gérard DULUC fait un travail énorme dans cette commission et cela pourrait peut-être le soulager.

- Cédric DEYRIARD confirme les propos de Rudy FIEVET et dit que le mi-mandat est là, il y a déjà un gros travail qui a été fait, il précise qu'il ne faut pas se priver de toutes les compétences des élus qui sont autour de cette table.

- Gérard DULUC dit qu'en effet, il gère cette commission, qu'il fait beaucoup de choses grâce à ses disponibilités tout comme Alain BERNADET, c'est de la gestion quotidienne, et que l'intérêt est de tenir les membres de cette commission informés (moins disponibles de part leurs occupations professionnelles) de tout ce qui se passe. Gérard DULUC dit qu'il va déléguer certains dossiers aux membres de cette commission.

Alain BERNADET propose de créer une sous-commission communication sur proposition de Nathalie BERTRAND.

8. Questions diverses

Alain BERNADET et Angélique GAURY indiquent que Mme Caroline DELAS finaliste en Aviron aux J.O d'Athènes en 2004, a été contactée pour savoir si elle souhaite s'impliquer lors d'une animation le 08 juillet 2023. Elle nous a confirmé sa participation mais n'a plus de matériel chez elle, il faudrait donc procéder à de la location pour qu'elle puisse faire une démonstration.

Angélique GAURY a déjà demandé un devis pour de la location de matériel.

Christiane AURAIN demande à Gérard DULUC si le nombre de bancs positionnés à l'aire de jeux est identique a celui existant avant les travaux.

Gérard DULUC répond que le nombre de bancs n'a pas changé.

Cédric DEYRIARD indique que le conteneur poubelle qui se situe à côté de chez lui est entouré de ronces.

Gérard DULUC précise que la saison d'entretien des espaces verts et voiries va débuter prochainement et que c'est prévu dans les plannings de travail des services techniques.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15

**Le Maire,
M. Alain BERNADET**

**Le Secrétaire de séance,
M. Juliot EMMANUEL-EMILE**